

## Succession de Pierre Nkurunziza : Les choses ne sont pas aussi claires

RFI, 11/06/2020 Burundi : après la mort du président, d'accord entre pouvoir et opposition sur la succession  
Après la mort de Pierre Nkurunziza, quelles conséquences politiques et institutionnelles sur le Burundi ? Dans le camp présidentiel, on estime que c'est le général Evariste Ndayishimiye élu en mai qui doit prendre les rênes du pays au plus tôt. Alors que le principal opposant Agathon Rwasa estime que le président de l'Assemblée nationale, qui assure l'intérim à la tête de l'État, doit organiser de nouvelles élections comme l'exige, dit-il, la Constitution.

Du côté du CNDD-FDD, le parti au pouvoir, on envisage de plus en plus d'accrocher le calendrier politique et notamment l'investiture du dauphin, le général Evariste Ndayishimiye. Elle est prévue selon le calendrier le 20 août prochain, mais pour l'un des soutiens du CNDD-FDD et de son candidat pendant la campagne, l'ancien président Sylvestre Ndirakobuca, cette période de deux mois et demi, prévue par la Constitution, est trop longue et l'investiture du général Ndayishimiye est acquise. « Avant, je m'interrogeais sur cette période de transition consacrée par la Constitution, aujourd'hui, qui est très longue. Un chef d'État dont la validation a été faite par la Cour constitutionnelle qui attend plus de deux mois et demi pour pouvoir entrer effectivement en fonction, personnellement je trouve que c'est trop. Aujourd'hui, il n'a pas à se poser la question en ce qui concerne l'organisation des élections avait déjà un chef de l'État qui avait été élu et de la validation avait été consacrée par la Cour constitutionnelle et la sécurité, qu'il y a la sérénité ! Je pense donc que nous allons passer cette épreuve sans beaucoup de problèmes », estime en effet Sylvestre Ndirakobuca. Vers de nouvelles élections ? Les choses ne sont pas aussi claires pour l'opposition. Pour l'un des porte-paroles d'Agathon Rwasa, candidat malheureux à la présidentielle qui conteste toujours les résultats, la mort de Pierre Nkurunziza change toute la donne. Au titre de la Constitution, article 121, c'est au président de l'Assemblée nationale, Pascal Nyabenda, d'assurer l'intérim et son rôle est d'organiser une nouvelle élection présidentielle. « La Constitution est claire, elle est là ! La Constitution dit que le président de l'Assemblée nationale assure l'intérim. C'est clair ! Et la mission du président de l'Assemblée nationale, président de la République en intérim, est d'organiser des élections. Il n'a pas vraiment à spéculer, à droite à gauche ! Il a entre un mois et trois mois pour organiser de nouvelles élections. Il faut respecter ce que la Constitution dit. C'est clair ! Donc nous attendons que Ndirakobuca prête serment. Il est président pour nous et pour conduire cette transition, organiser des élections. Evariste n'est pas président. Il n'a pas prêté serment. Donc nous demandons respectueusement la Constitution. C'est clair », confirme Aimé Magera, l'un des porte-paroles d'Agathon Rwasa.